

OFFRE D'EMPLOI

Préposé au Service des loisirs - temporaire

Service des travaux publics

La Ville de Beauharnois est à la recherche d'un candidat pour combler le poste de préposé au Service des loisirs – temporaire pour une période de 8 semaines. Vous souhaitez relever de nouveaux défis dans un environnement stimulant et contribuez à la croissance d'une ville dynamique ? Cet emploi est pour vous !

DESCRIPTION D'EMPLOI

Sous la responsabilité de la direction du Service des travaux publics, le titulaire du poste a pour principale fonction d'effectuer diverses tâches manuelles relatives à la surveillance, à l'entretien ainsi qu'aux activités propres au bon fonctionnement de l'aréna. Le titulaire est affecté au Service des loisirs et des travaux publics, pour effectuer des tâches de manœuvre, durant la période de fermeture de l'aréna.

TÂCHES ET RESPONSABILITÉ

Dès l'ouverture de l'aréna :

- Refaire la surface glacée, tracer les lignes et épaissir la glace au début de la saison. Conduire la surfaceuse et s'occuper d'égaliser la surface au besoin. Assurer du bon fonctionnement de la surfaceuse et de ses composantes (pneus, batterie, niveau des liquides, approvisionnement en carburant...etc.) et s'occuper de changer et d'ajuster le couteau à glace au besoin ;
- Participer au montage de la glace, tracer des logos et lettres et appliquer la peinture à l'aide de l'équipement approprié ;
- Effectuer les tâches d'entretien ménager et général de l'aréna (balayer et laver les chambres et espaces adjacents à la patinoire, nettoyer et laver les baies vitrées, nettoyer et désinfecter les salles de douches, toilettes, lavabos, déboucher les renvois et voir à l'approvisionnement en papier, savon, etc.) ;
- Déblayer les entrées principales et les sorties d'urgence après toute accumulation de neige ;
- Appliquer la règlementation en vigueur dans un édifice municipal et voir au maintien et à l'ordre et du bon déroulement des activités ;
- Signaler toute défectuosité à son supérieur immédiat ;
- Compléter les formulaires requis dans l'exercice de ses fonctions ;
- Au besoin, accomplir toute autre tâche connexe ;

Dès la fermeture de l'aréna :

- Procéder au nettoyage complet de l'aréna et effectuer les travaux mineurs de réparations et de rafraîchissement des bâtiments ;
- Voir à la préparation et l'entretien des plateaux sportifs (balle, tennis, pétanque, soccer, etc.);
- Voir à l'entretien des appareils de jeux modulaires dans les parcs municipaux ;
- Voir à la mise en fonction de toutes les opérations de la piscine municipale (filtreurs, tuyauterie, peinture, entretien du bâtiment et des équipements, analyse d'eau, etc.) ;
- Transporter les équipements requis pour les activités de loisirs ou culture ;
- Être affecté en tout temps à travailler au service des travaux publics ;
- Au besoin, il accomplit toute autre tâche connexe.

Les tâches mentionnées reflètent les éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes.

QUALIFICATIONS ET EXIGENCES REQUISES

- Détenir un diplôme d'études de secondaire 5 ;
- Détenir d'un (1) an à deux (2) ans d'expérience dans une fonction similaire est considéré comme un atout ;
- Détenir un permis de conduire de classe 5 valide et posséder un bon dossier de conduite à la SAAQ ;
- Avoir une connaissance des mesures de sécurité à observer ;
- Être en excellente condition physique.

APTITUDES ET COMPÉTENCES RECHERCHÉES

- Faire preuve d'autonomie et de rigueur ;
- Être responsable, avoir de l'entregent et avoir un bon jugement ;
- Faire preuve d'autonomie, d'initiative et avoir un bon esprit d'équipe ;
- Faire preuve de discernement et avoir une belle approche client.

CONDITIONS

Il s'agit d'un poste syndiqué temporaire avec un horaire de trente (30) heures semaine du lundi au jeudi de 9 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 6 h 30 à 12 h 30.

SALAIRE

Le salaire est établi selon la classe 4 de l'échelle salariale et le salaire varie de 25,53 \$ à 28,79 \$. Les conditions de travail sont conformes à la convention collective des salariés cols bleus en vigueur.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION

Du 25 juin au 16 août 2019.

DATE D'AFFICHAGE

Du 1^{er} mars au 17 mars 2019.

PROCÉDURE POUR L'ACHEMINEMENT DES CANDIDATURES

Faites parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une photocopie des diplômes requis au plus tard le **17 mars 2019**, par courriel à reception@ville.beauharnois.qc.ca en mentionnant dans l'objet de le titre de poste.

Veillez prendre note que seules les personnes sélectionnées en entrevue recevront une réponse. Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.
